

**Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Economique
du 22 JANVIER 2020**

La séance est ouverte par monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la société, à 9h50.

Personnes présentes :

<u>Titulaires CSE 1^{er} Collège</u> Mounir SMAILI - Claire QUINNONERO – Gilles MILLERAND - Françoise BOURGEOIS – Driss EL ZAYTOUNI - Leila TOTO - Frédéric GERVILLIERS - Françoise TILLET - Thierry BOURDIER - Estelle GENET-	<u>Titulaires CSE 2^{ème} Collège</u> Anne Gaëlle GIRARD Philippe DUTHU
---	---

Personnes absentes/Excusées : François VANDENBROUCKE– Eric GIANNINI

SUPPLEANTS CSE EN REMPLACEMENT DE TITULAIRES ABSENTS :
Agnès TRON suppléante CSE 1^{er} collège UNSA en remplacement de Eric GIANNINI – Patrick GREDIN suppléant candidat 1^{er} collège CFDT en remplacement de François VANDENBROUCKE

<u>Direction</u> Thomas FONTAINE - Directeur Agnès GRANGIER – Directrice des Ressources Humaines Sylvain MIGUET – Directeur exploitation /questions à la Direction	<u>Représentants Syndicaux</u> Frédéric PISSOT (CGT) Florence MERLIN (FO) Olivier SOREZ (UNSA)
---	---

1. Approbation du procès-verbal des réunions CSE de juin, aout (extraordinaire) et septembre 2019

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2019 : approuvé à l'unanimité
Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 août 2019 : approuvé à l'unanimité
Procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2019 : approuvé à l'unanimité

2. Information relative à la réception de 3 demandes de révocation formulées par le syndicat CGT concernant des membres CSE

La directrice des ressources humaines rappelle les modalités : tout membre du CSE peut être révoqué en cours de mandat sur proposition de l'organisation syndicale qui l'a présentée et approuvée au vote à bulletin secret à la majorité du collège électoral auquel il appartient (CT L 2314-36).

Trois demandes de révocation à l'initiative du syndicat CGT ont été réceptionnées, concernant 3 membres du CSE :

- Une titulaire CSE 1^{er} collège madame QUINNONERO, également désignée membre CSSCT
- Une titulaire CSE 2^{ème} collège madame GIRARD, également désignée membre CSSCT
- Une suppléante CSE 1^{er} collège madame RENARD, également désignée membre RDP.

La consultation des salariés se déroulera à bulletin secret, le jeudi 30 ou le vendredi 31 janvier 2020 (la date sera confirmée très prochainement, mais il s'agit vraisemblablement du 31/01 de préférence) de 8h à 17h, avec un bureau de consultation « physique » en salle de réunion CEM dont la tenue sera assurée par un membre du service RH uniquement (présence par roulement).

Il sera proposé : Une urne avec une liste d'émargement/consultation pour chaque membre CSE dont la révocation est sollicitée, soit trois urnes et trois listes d'émargement.

Les salariés du 1^{er} collège devront donc se prononcer à deux reprises et ceux du second collège une seule fois.

Pour chaque consultation trois modèles de bulletin seront proposés : « pour la révocation de Mme X », « contre la révocation de Mme X » et « ne se prononce pas sur la demande de révocation de Mme X ».

Pour les agents en arrêt de travail ou congés sur cette journée et dont l'absence est connue au plus tard le 22/01/20, il sera adressé le nécessaire pour voter par correspondance : les enveloppes réceptionnées seront conservées dans une urne au bureau RH d'ici la consultation et seront déposées dans les urnes en présence

d'un témoin à l'ouverture du bureau de consultation (autre membre du service RH). Les opérations de dépouillement seront réalisées en présences d'un représentant de chaque organisation syndicale représentative (si volontaires).

La direction demande si des membres CSE souhaitent s'exprimer.

L'une des 3 salariées concernées par la demande de révocation procède, au nom des deux autres personnes, à la lecture d'une lettre. Cette lettre explique la situation et annonce que ces trois personnes porteront plainte contre le syndicat CGT.

Le représentant syndical CGT répond qu'il a décidé cette révocation par loyauté envers les électeurs CGT, une réaction légale compte tenu de la situation.

Le Président ne se prononce pas mais rappelle qu'il souhaite que l'ambiance au sein du CSE se normalise et que le CSE continue à fonctionner dans l'intérêt du personnel.

Un représentant syndical demande, par pur formalisme, si le signataire de la demande de révocation y est autorisé ; la direction répond que la lettre est faite au nom du syndicat.

Ce représentant syndical ajoute que ces trois personnes révoquées rédigeront un tract à l'attention du personnel.

3. Désignation d'un membre suppléant de la commission SSCT – représentant l'organisation syndicale CGT

La direction a reçu un courrier en date du 24/12/2019 désignant monsieur Farid WIAZZANE suppléant CSSCT, en remplacement de la précédente désignation de madame Ophélie RENARD ; comme prévu à l'accord CSE cela doit faire l'objet d'un vote à la majorité des membres présents.

La directrice des ressources humaines demande si les membres du CSE acceptent de voter à main levée, tous les membres du CSE acceptent. Voici le résultat du vote :

FAVORABLE : 8 voix DEFAVORABLE : 4 voix ABSTENTION : 2 voix

Monsieur Wiazzane est donc désigné suppléant CSSCT pour l'organisation syndicale CGT.

4. Calendrier prévisionnel des réunions CSE 2020 et rappels du calendrier des réunions CSSCT et RDP

Les calendriers prévisionnels 2020 sont présentés en séance :

CSE 2020 : le troisième mercredi du mois sauf en août où il n'y aura pas de réunion

RDP 2020 : le dernier jeudi du mois soit sauf en juillet- août : réunion le lundi 27/08

CSSCT 2020 : 15/01 - 22/04 - 23/09 - 09/12

5. Informations de la Direction sur la marche générale de l'Entreprise :

a. Information mensuelle des principaux indicateurs de suivi d'activité

L'année 2019 globalement positive est impactée par les grèves du dernier trimestre liées au projet gouvernemental de réforme des retraites, notamment sur le plan des recettes commerciales moins importantes que prévu.

Le taux de fraude a baissé passant de 14% en 2018, à 11.7% ; Le taux d'absentéisme a baissé sujet sur lequel il faut continuer de travailler.

b. Information trimestrielle sur la situation économique et financière à fin décembre 2019

Nicolas SERVE directeur financier présente le compte de résultat à fin décembre 2019 : le niveau de performance s'est dégradé sur la fin de l'année 2019 avec les mouvements nationaux qui ont fait baisser le niveau des recettes mais aussi le niveau global d'activité. Le résultat est légèrement inférieur à celui de l'année 2019.

Un représentant syndical fait remarquer que le chiffre des ventes de ticket unité est supérieur à 2019.

Le directeur financier répond que les recettes ont augmenté en raison de l'augmentation du tarif qui a été appliquée mais le volume des ventes est inférieur à l'objectif.

Ce représentant syndical demande si l'achat des bus d'occasion est porté par Keolis Dijon Mobilités.

Le directeur financier répond que l'acquisition par Keolis Dijon Mobilités était prévue au contrat mais n'a pas d'impact sur le résultat. En revanche le coût de la remise en état pour prolonger la durée de vie de 60 bus impacte le résultat.

c. Informations relatives aux enquêtes réalisées récemment : baromètre qualité et enquête fraude

Les résultats des différentes enquêtes sont détaillés en séance par Nadia EYRAUD.

Enquête qualité – Origine/Destination ligne T1 - Principaux résultats :

51 350 Montées/Descentes ont été comptabilisées et 39 084 questionnaires Origine/Destination récoltés soit un très bon taux de 76.1 %.

Le campus et l'heure de pointe sont impactants dans cette enquête : La ligne T1 compte deux arrêts de plus de 6 000 montées par jour ; Le Campus totalise 10 611 montées et le Campus élargi 15 049 montées. La ligne a un profil d'heures de pointe assez marqué avec plus de 4 000 montées par tranche horaire entre 7h01 et 9h00 et entre 16h01 et 18h00 ; la fréquentation est importante après 19 h avec les cours tardifs à la fac.

Les flux les plus importants se font entre le centre-ville (de « DIJON Gare » à « République ») et le Campus élargi (de « Parc des Sports » à « Université ») : 15 391 flux journaliers.

Les charges inter-arrêts les plus élevées sont concentrées entre « Godrans » et « Erasme ».

Si on affine les plus importants flux, ils concernent surtout les déplacements entre le Campus et l'hyper-centre, entre le quartier des Grésilles et l'hyper-centre, les déplacements internes au Campus élargi et les déplacements internes au centre-ville. Cette fonction de « tapis roulant » en centre-ville et sur le campus élargi est très propice à la fraude avec un taux très élevé de petits parcours sur la ligne : 30 %.

Les principaux arrêts de correspondance sont : « République », « Darcy », « Grand Marché », « Parc des Sports », et « Foch Gare »

Sur les 8 242 descentes en correspondance après, 34.3 % se font avec T2 majoritairement à « République », avec la L3 majoritairement à « Grésilles », avec L5 majoritairement à « Darcy » ou « Université » et avec L7 à « Grand Marché ».

La ligne est essentiellement utilisée par les Etudiants (45.3 %) et les Salariés (31.4 %) et la proportion des moins de 26 ans est importante : 61.9 %.

La ligne est très chargée en hyper-pointe, sur les 360 courses, 34.7 % ont plus de 100 voyageurs en charge instantanée maximale dont 36 de 151 à 200 voyageurs et 10 de plus de 200 : correspondant aux heures de pointe de prise et de fin de cours des étudiants.

Les destinations finales des personnes en correspondance concernent essentiellement T2 particulièrement sur la branche Nord et notamment « Toison d'Or ».

Les membres du CSE posent des questions ou formulent des remarques :

- Ligne COROL : au départ de Fontaine d'Ouche vers 7h35 pour une arrivée au lycée Le Castel avant 8h, une voiture laisse des voyageurs sur le trottoir dès l'avenue Eiffel. Cela fait des années que la Direction est au courant de cette situation mais rien n'est fait. C'est très pénalisant pour les clients qui se rendent au travail ; à la longue, ils choisissent un autre moyen de transport. Une étude a-t-elle été faite ? La direction répond qu'une étude sera faite suite à la mise en place de Prioribus.

Le Président dit qu'une étude sur la capacité du Tram sera lancée au premier trimestre de cette année ; plusieurs scénari sont prévus parmi lesquels l'allongement de rame.

- Le fait d'avoir ramené les lignes de bus sur les lignes Tram a induit une surcharge du tram inattendue. Une étude a-t-elle été faite ? Le Président répond qu'une étude est en cours sur le « doublement » du tram et l'évolution du parc avec des véhicules de plus grande capacité.

- Le marketing savait-il ce qui était imposé par les commissions Horaire et Graphicage ? Quelle est la logique de l'entreprise ; les revendications des salariés sont-elles bien remontées au marketing ? Le Président répond

que le travail est fait en collaboration marketing/méthodes et qu'il en résulte un équilibre entre les besoins et les possibilités. Un sujet important est en attente : B11 Eco-parc – Beauregard – Quetigny – Cap Nord.

Un membre du CSE répond que la direction avait décidé de désertier les zones industrielles par économie et donc des voyageurs ont été perdus qui seront difficiles à reconquérir.

Le Président répond qu'il faut intégrer les zones d'entreprises au plan transport, voir comment redesservir ces zones, des études seront menées après les élections. Il assure que l'entreprise travaille actuellement sur deux sujets : les véhicules et les dessertes.

ENQUETE FRAUDE - Principaux résultats :

Maintien du taux d'irrégularité (15 % vs 15,4 %) mais baisse significative du taux de fraude dure qui passe de 14 % à 11,7 %. C'est sur le bus que l'irrégularité et la fraude dure baissent alors que l'irrégularité progresse sur le tram où la fraude dure est inchangée,

Les taux de fraude dure sont maintenant proches entre le bus et le tram (10 et 12 %), T1 (14 %) devançant T2 (11 %). Les cas de « sans titre » sont proportionnellement à la baisse représentant 60 % des cas d'irrégularité et 77 % des cas de fraude dure (vs 75 % et 82 % en 2018) (hausse de la non validation des pass voyages et abonnements).

La fraude dure diminue en semaine, résiste le samedi et la nuit et progresse le dimanche avec des taux de week-end et nuit compris entre 14 et 18 %. Le gain de fraude dure s'opère essentiellement en dehors des heures de pointe (en journée) mais les taux demeurent élevés de 14h à 18h29 (15 %),

Si la fraude dure baisse pour les lignes L3, L5, L7 et B11, les Lianes 3 et 4 ont des taux qui demeurent élevés (15 et 16 %). La fraude dure Petits Parcours (jusqu'à 3 inter-arrêts) correspond toujours au double de la fraude dure Hors Petits Parcours : 15,5 % contre 8,9 % au-delà de 3 inter-arrêts (cf T1 ayant 30 % de petits parcours).

Les membres du CSE posent des questions ou formulent des remarques :

- Il serait intéressant de connaître le taux de fraude par rapport aux cartes bancaires non validées. Il est injuste de verbaliser des usagers à cause d'un système défaillant dans le bus. Un travail est-il prévu à ce sujet ? Il est à noter également le manque de matériel pour contrôler les cartes bancaires.

Le Président répond que des plans d'actions sont en cours.

ENQUETE SATISFACTION- Principaux résultats :

Satisfaction TRAM : 98.2 % de satisfaction exprimée

Davantage de « très satisfaits » que pour le bus, avec moins d'interruptions pour travaux et manifestations diverses au moment de l'enquête,

Une amélioration perçue de l'information générale et de la Relation Client même si une meilleure prise en compte des réclamations (quel que soit le canal utilisé) est toujours attendue et que l'information délivrée par la centrale Mobigo s'est dégradée,

Toujours de très bons scores sur les critères d'offre et d'aménagement et entretien des rames et stations avec une attente inchangée sur les fréquences de soirée et week-end,

Des points de vigilance concernant la surcharge, l'information à bord des rames et aux stations en cas de perturbations, l'organisation des correspondances, la sécurisation des voyages en soirée et enfin les incivilités.

Un membre du CSE informe que des personnes circulent sur les quais de tram avec des trottinettes électriques ce qui est dangereux. Que peut-on faire ? Le Président répond qu'il sollicitera la police municipale.

Satisfaction BUS : 96.4% de satisfaction exprimée

Demande d'amélioration de l'information délivrée par la centrale d'appel Mobigo.

Bons scores sur l'accueil et la disponibilité des conducteurs, et une évolution positive de la propreté des véhicules. Une demande large de ponctualité et fréquence quelle que soit la période mais aussi d'organisation des correspondances. Des points de vigilance concernant la surcharge, l'information en cas de perturbations, la sécurisation des voyages en soirée, les incivilités.

En conclusion Bus et Tram : taux de satisfaction très élevé

- 96,4 % de taux de satisfaction moyen pondéré, 97,4 % en fin de questionnaire dont 49,6 % de « très satisfaits »,
- 98,6 % des clients recommanderaient le service Divia Bus et Tram à leurs proches (vs 97 % en 2018),
- soigner la relation client en cas de réclamation (accueil et réactivité) et sur l'information délivrée par la Centrale d'appel Mobigo,
- poursuivre l'étalement des horaires d'entrée des gros établissements scolaires et universitaires, la lutte contre la fraude, l'adaptation des temps de parcours, l'amélioration du cadencement, ainsi que la réflexion sur une augmentation de capacité des véhicules pour enrayer les phénomènes de surcharge évoqués sur les deux modes, avec une attention particulière à la ponctualité des bus,
- accroître notre présence terrain pour limiter les incivilités et améliorer la sécurité en soirée,
- améliorer notre information à bord et aux stations et arrêts en cas de perturbations,
- soigner l'organisation des correspondances dans le sens Tram vers Bus.

d. Cérémonie des vœux 2020

La cérémonie des vœux 2020 aura lieu demain jeudi 23 janvier. Cette année, elle se déroulera à la Vapeur à partir de 20h30.

Pour tenir compte des avis et retours des années précédentes et surtout l'année dernière, la première partie de la soirée avec les interventions durera une heure pour laisser plus de place aux moments conviviaux entre collègues. Etant donné le lieu qui nous accueille, les animations seront sur le thème de la musique.

La cérémonie de remise des médailles sera organisée à un autre moment, non défini à ce jour.

e. Information mensuelle recrutements et embauches

Recrutements soldés : 6

1 Technicien Méthodes de Maintenance (CDD 6 mois – remplacement) ; 1 Assistant Chef de projet (Contrat de professionnalisation pendant 1 an) ; 1 Responsable Juridique et relations sociales (CDI- MAD KSA) ; 1 CDD renfort RH 4 mois ; 1 CDD renfort paie 12 mois ; 1 contrôleur de gestion (CDI-MAD KSA)

Postes à pourvoir : 4

1 Mainteneur voie ferrée (CDI) ; 1 Concepteur Développeur ETL Talend (CDD) ; 1 Assistante HSE (CDD remplacement) ; 1 Responsable Développement RH (CDI)

Recrutement Interne en cours (finalisation début février 2020) : Chefs d'équipe Pôle Fraude . Si aucun candidat n'était retenu à ce stade du recrutement, le renouvellement de l'offre serait fait en interne et en externe.

Prochaine session de recrutement conducteur début Janvier

f. Information trimestrielle sur les effectifs à fin décembre 2019

A fin décembre 2019, l'entreprise compte 720 salariés dont : 502 conducteurs, 37 AVSR, 37 ouvriers, 59 employés et 85 maîtrises et techniciens

6. Information relative au projet « Hydrogène » (et regroupement avec question 11c)

Dans ce cadre les appels à projet ont été initiés au niveau national, Dijon Métropole a été retenu par l'ADEME au niveau national, dont l'objectif est d'envisager de basculer l'ensemble de la flotte bus vers l'hydrogène d'ici 8 à 10 ans, en parallèle de la fin de vie des véhicules hybrides.

Dijon Métropole lance la construction d'une unité de production au nord de Dijon qui produira de l'hydrogène par retraitement des déchets, pour mise en service envisagée à l'été 2021. Dans un premier temps, Dijon

Métropole fera l'acquisition de véhicules de service et de nouvelles bennes à ordures fonctionnant à l'hydrogène, puis dès 2022 Keolis Dijon Mobilités débutera le renouvellement du parc en bus à hydrogène.

Une centrale de production sera également créée à proximité de Keolis Dijon Mobilités. Les partenaires seront Keolis, Rougeot énergie et le groupe EDF.

Dijon Métropole cherche à créer de l'emploi autour de l'hydrogène ; une formation filière hydrogène est en cours de réflexion.

Le Président annonce que le premier renouvellement de véhicule de service avec un véhicule fonctionnant à l'hydrogène n'aura pas lieu avant un an, les tarifs étant encore trop élevés. Keolis Dijon Mobilité a bénéficié des premiers véhicules dès la fin du premier semestre 2021.

7. Information relative au prochain déploiement de la démarche KIHM – « Keolis Industrialise et Harmonise sa Maintenance »

M. Renaud MARTEEL responsable ateliers maintenance présente en détail la démarche KIHM visant à améliorer les fondamentaux : sécurité, fiabilité et disponibilité.

Les ambitions de la démarche étant les suivantes : Etre au service de la performance des activités ; Assurer la bonne maîtrise du métier de base pour garantir la sécurité et assurer la qualité du service client en impliquant le personnel ; Acquérir des méthodes de travail robustes, simples et pérennes.

Dans ce cadre les actions consisteront à créer un référentiel de méthodes harmonisées basé sur les pratiques éprouvées, donner du sens pour mobiliser, et accompagner « sur mesure » en fonction d'une analyse terrain ciblée pour déployer le référentiel.

Une personne du groupe sera présente sur site pour réaliser un audit puis, après analyse, nous guidera vers une planification cohérente tout en respectant le fonctionnement du réseau, cela débutera en mai 2020 et durera jusqu'en juillet. Les formations débutent ce mois-ci à l'attention des encadrants.

8. Information relative à la suspension de permis de conduire d'un conducteur

Conformément aux dispositions conventionnelles applicables, nous vous informons de la suspension de permis de conduite d'un conducteur receveur. Il sera prochainement reçu par le service RH afin d'étudier sa situation et les mesures envisageables.

Un membre du CSE demande quels sont les risques encourus par ce salarié. La direction répond que selon la situation les conséquences peuvent aller du contrat suspendu – congé sans solde - jusqu'au licenciement.

9. Informations relatives aux corrections paie de décembre 2019 :

a. Défiscalisation HS – « mesures MACRON »

Conformément aux dispositions de la loi de finance 2019, les heures répondant aux critères de défiscalisation ont été retraitées lors de la paie de décembre 2019.

Il apparaît un rappel de salaire négatif permettant d'annuler l'opération de paiement fiscalisé réalisée au titre de l'année 2019 et apparaît également un montant identique mais défiscalisé. Cela concerne 184 personnes au titre de l'année 2019.

b. Ajustements charges/IJSS et avancement régularisation IJSS

Les régularisations relatives aux ajustements de charges/JSS erronés sur la période de novembre 2018 à février 2019 ont été opérées sur la paie de décembre.

Concernant le second sujet lié à la régularisation des Indemnités Journalières Sécurité Sociale en cas d'Indemnités Journalières supérieures au maintien de salaire : la situation avait été régularisée en juillet 2019 pour la période de janvier 2018 à avril 2019 – sous réserve de réception des Indemnités Journalières Sécurité Sociale. Le solde d'avril à décembre 2019 sera régularisé sur la paie de janvier 2020 - sous réserve de réception des Indemnités Journalières Sécurité Sociale.

A l'avenir la vérification se fera dans un délai de 1 à 3 mois, selon les situations – généralement M+2, et toujours sous réserve de réception des Indemnités Journalières Sécurité Sociale.

10. Journée de solidarité – rappel

La direction rappelle les modalités applicables, gestion différente selon la note de service du 23/04/2015 – suite information/consultation CE 02/2015 applicable pour les années suivantes également. Modalités reconduites. Côté Direction, un rappel sera fait dans tous les services pour gérer la planification au plus tôt.

Les membres du CSE demandent si les AVSR peuvent prendre les 7 heures sur leur compteur Repos Compensateurs ; la direction prend note en séance afin de renseigner sur cette demande particulière.

11. Questions à la Direction :

a. Nous demandons à l'entreprise de prévenir, en cas de problématique sécurité (caillassage, agressions) les salariés de la ligne via le pupitre INEO afin d'éviter toutes fausses informations (réseaux sociaux etc.).

Le PCC informe les conducteurs d'une ligne concernée par un évènement sécurité (ou à minima les bus qui approchent de la zone – le temps de traiter l'information). Les messages écrits permettent d'informer les conducteurs en « discrétion » : c'est effectivement une bonne pratique à développer. Il faut cependant que les conducteurs soient attentifs et lisent bien le message.

b. Est-ce que le projet de renouvellement de bus Hydrogène est intégré au projet régional ENRgHY ?

Il s'agit d'un projet distinct.

c. La mutualisation d'une centrale hydrogène pour les bus et les TER est-elle toujours d'actualité avec les annonces du président de Dijon Métropole ? voir point 6/projet hydrogène

d. Nous demandons le paiement majoré sur le créneau 8 à 18h des astreintes sur les jours fériés pour les services ne travaillant pas ce jour.

La prime d'astreinte ne varie pas selon la composition de la semaine d'astreinte (Jour Férié ou non).

e. Nous demandons la création d'une commission d'habilitation paritaire.

Des membres du CSE dénoncent un manque d'équité, ils demandent une échelle de sanction équitable qui supprimerait l'injustice.

Le sujet a été évoqué à plusieurs reprises depuis la mise en service du tramway. La commission d'habilitation ne prononce pas de sanction disciplinaire et la direction confirme que celle-ci ne sera pas paritaire.

Le directeur exploitation précise que lors de la commission il est analysé l'historique (récidive ou non) et le comportement du conducteur sur l'action (a-t-il signalé ou pas l'incident) ; le lieu de l'incident peut également avoir une incidence : ensuite, le responsable de groupe explique la décision retenue au conducteur concerné.

f. Retour sur l'accident station Godrans du samedi 11 janvier 2020.

L'accident survenu à Godrans, avec un véhicule léger venu percuter le poteau de support du tendeur de LAC, ne touchait pas la LAC. La circulation à vitesse réduite a donc été autorisée dans un premier temps. Puis dans le cadre de l'intervention de l'équipe INEO avec une nacelle pour déposer le poteau en appui sur ce câble de tension de la LAC, et pour enlever des luminaires cassés en amont à hauteur de la LAC, une coupure de courant a été réalisée, avec la mise en place d'une gestion par tronçon.

Une fois l'intervention d'Ineo et de la grue de Dijon Métropole finalement nécessaire, le courant a été remis, mais les manifestations qui ont suivi n'ont pas permis de mettre fin à la gestion par tronçon.

g. Nous demandons le paiement du FLRS pour les salariés en Temps Partiel Thérapeutique.
Un salarié en arrêt de travail (temps complet ou MTT) ne bénéficie pas du paiement du FLRS.

h. Quelles sont les avancées sur la validation carte bancaire dans les véhicules qui n'est toujours pas d'une très grande fiabilité ?

La dernière version du logiciel YONEO corrige presque totalement le blocage de la communication du valideur avec le système central. Action en cours sur la possibilité de rebooter le YONEO quand un problème de communication est détecté. Une intervention de Worldline les 28 et 29/01 est prévue sur l'implémentation d'une nouvelle version logicielle du C-One afin de régler les problématiques d'impression.

i. Demande de précisions concernant la situation du 05/01 vers 18h30 où un bus de la ligne 16 a subi un caillassage, du fait de l'absence de déviation.

Un premier signalement a été fait d'un jet de projectile sans dégât (par des jeunes ayant placé des barrières au sol) : la gendarmerie a été appelée pour intervention/sécurisation. Un deuxième événement a ensuite eu lieu. Effectivement, il n'y a pas eu de déviation dès le premier signalement comme pour d'autres événements du même type. A la suite de cette soirée, vu la répétition pour ce secteur, la consigne a été passée au PCC pour mettre en place une déviation sur ce secteur dès le premier signalement dans l'attente de la présence de la gendarmerie sur place.

Un représentant syndical demande où en est la police sur la recherche des délinquants ? La direction répond que la police nationale a identifié des personnes ; de plus elle effectue des rondes en civil et en uniforme mais elle ne peut pas agir sans prise en flagrant délit. La police municipale est présente également.

j. Etude d'aménagement de la salle Monge pour apporter à terme une offre équivalente et appropriée aux autres salles en termes de distributeurs automatiques sandwiches, déjeuners et boissons.

Suite aux signalements faits en CSSCT, le directeur exploitation a constaté que les assises sont neuves et en très bon état. Par contre, des fauteuils de repos seront commandés pour les mettre dans la salle de repos.

Le secrétaire du CSE indique qu'il n'y a pas assez de place pour installer deux distributeurs habituels et demande un aménagement du local. Il peut toutefois demander de mettre une machine en place.

Un autre membre du CSE ajoute que la demande porte sur un transat et un écran dans la petite pièce. Le directeur exploitation demande quels sont les besoins car il y a peu de passage dans cette salle. Le secrétaire du CSE répond que, par opposition, l'offre n'est pas là donc les conducteurs ne viennent pas. Le directeur exploitation va réétudier la question.

k. Salle Monge : demande de mettre des moyens plus cohérents dans celle-ci. Quels moyens supplémentaires (Humains et matériels) depuis le 1er janvier. Qui visionne les caméras intérieures de la salle ? Quels sont les droits d'accès ?

La caméra de la salle Monge est bien en fonctionnement. Les personnes autorisées à visionner sont les mêmes que pour les caméras du CEM. Visionnage qui se fait suite à signalement. Un membre du CSE dit que le gardien peut visualiser ces images en direct. Le directeur exploitation verra ce sujet.

l. Nous demandons à nouveau que les terminus des L3, Corol et L6 soient déplacés.

Comme évoqué précédemment, pour le terminus de la L3, il est possible en cas de nécessité d'aller sur la zone de replis route de la combe pour revenir au terminus à l'heure du départ, après en avoir informé le PCC (pour qu'il demande une intervention des forces de l'ordre). Pour la L6, même principe avec le cimetière. Le déplacement de terminus n'est pas envisagé par Dijon Métropole car il n'y a pas de solution dans la zone actuellement.

Un membre du CSE demande pourquoi il n'y a pas de présence conséquente des AVSR aux sorties de collèges par exemple. Le directeur exploitation répond qu'il est envisageable de contrôler la L3 aux horaires de sortie des collèges.

Un autre membre du CSE émet l'idée de supprimer la boucle de Belin. Un autre membre du CSE évoque le problème de sécurité soulevé par la circulation des bus au milieu d'un parking car des enfants passent entre les voitures. Le directeur exploitation conclut en disant que la police nationale fait des rondes au terminus et rappelle la présence de Sécuritas.

m. Cela fait des mois que la Direction s'était engagée à faire une étude sur le sujet de la correspondance de 20h45. Où en est-elle ?

Un nouveau point sera réalisé avec les nouveaux comptages et sera présenté au Directeur.

n. Point sur la nouvelle technologie de communication radio TETRA (date de mise en fonction, nombre de points hauts, etc...).

Le déploiement du dispositif TETRA se fera sur une ligne pilote à partir de février 2021 avant déploiement progressif sur l'ensemble du parc pour la rentrée 2021. 4 points hauts sont prévus : CEM / Hôpital du Bocage / Fort de la Motte-Giron / Stade Chevigny

o. Nous demandons à nouveau la mise en place d'un combiné radio dans les bus, comme c'est le cas dans les tramways (confidentialité), ainsi qu'un dispositif mains libres.

Cela est prévu dans le cadre de la migration vers la radio TETRA. Le fonctionnement sera identique au bus et au tram avec un mode main-libre (complet) et un combiné (le même que sur les Trams).

p. Demande d'anticiper la fin de service du 24 décembre pour 2020 afin que tous les conducteurs puissent finir à 20h maximum et renseigner tout le monde par le biais du SAE.

Cette demande devra être vue avec les services de la métropole et de l'offre pour trouver le meilleur équilibre entre permettre à la majorité des conducteurs de passer le réveillon en famille et d'assurer un service minimum pour les clients désireux d'utiliser les transports Divia après 20h.

q. Pourquoi le service maintenance a demandé de mettre des rames au Grand Lavage le soir du 31/12, alors que les conducteurs n'aspiraient ce soir-là qu'à rentrer à l'heure (Pour info le GL fait finir plus tard que le service normal). Effectivement une rame a été garée en fin de service le 31/12 au bâtiment Grand Lavage pour pouvoir passer au tour en fosse le 02/01/2020. C'est une pratique habituelle car il faut laver les bogies avant passage au tour en fosse.

r. Nous demandons que les nuits longues tram soient également attribuées aux conducteurs volontaires.

En priorité, il est demandé au conducteur de réserve de nuit s'il est volontaire pour décaler ses horaires et faire la nuit longue. Si négatif, une recherche est faite parmi les conducteurs qui sont de nuit les jours concernés, si possibilité d'échanger avec le conducteur de réserve.

Un représentant syndical précise que la question était que pour les deux personnes en service pour la conduite du Tram ce ne soit pas un agent de maîtrise et un conducteur mais deux conducteurs plus un agent de maîtrise au PCC. En rappel, il est précisé que les agents de maîtrise effectuent ces services afin de garantir leurs habilitations.

s. Nous demandons que lors des semaines jaunes spécifiques (Hors été), les repos ne soient pas changés dans le roulement.

Comme déjà indiqué l'année dernière et les précédentes, l'application spécifiquement pour la période été, du déplacement des samedis isolés sur des jours semaine permet de donner davantage de congés. A titre d'exemple, possibilité de donner congés à 157 CR contre 84 CR si l'on ne passait pas en période jaune.

Un membre du CSE dit qu'il est seulement question du décalage d'un repos qui permettrait de donner quasiment le double de congés.

t. Demande de précisions concernant la journée de grève du samedi 11 Janvier : seulement 5 rames par ligne la journée et 3 le soir, et pourquoi avoir 15 minutes de régulation autre qu'au terminus de base ?

Pour les périodes de grève, particulièrement les samedis, l'offre Tram est fonction du nombre de conducteurs habilités. C'est une période qui n'est simple pour personne et nous essayons de faire au mieux sur les terminus. 5 rames circulaient sur T1 et 6 sur T2, en journée et la nuit, 3 rames circulaient sur chaque ligne avec fréquence de 30 minutes au lieu de 15 minutes habituellement.

Un représentant syndical dit que l'offre aurait pu être gérée différemment avec le même nombre de conducteurs tram. Un membre du CSE ajoute que le premier jour des soldes il n'aurait pas fallu faire de service de soirée mais mettre plus de tram en journée.

u. Demande de maintenir la dotation habillement à 110 points comme prévu à l'accord NAO

Comme indiqué préalablement à la réunion CSE, le principe de la dotation des 110 points n'a pas été modifié. Cependant, exceptionnellement avec la commande anticipée pour tous de la nouvelle parka 3 en 1, qui fait

aussi office de gilet (18pts) et de coupe-vent (22pts), il a été indiqué en commission habillement que le solde de points restant à disposition du salarié évolue en conséquence à 90 points correspondant aux renouvellements à la charge du salarié qui ont été intégrés dans la parka 3 en 1 (à noter que cela n'a pas été réduit de moins 40 points valeurs points gilet+ coupe-vent). De plus la fréquence de renouvellement de ces 3 articles en 1 évolue de 5 à 3 ans.

Un représentant syndical dit qu'alors l'année du renouvellement de la parka (tous les 3 ans) les salariés perdent 20 points. La direction répond que ce sujet devra être revu en commission habillement.

v. Demande d'étalement des jours de grève par mois.

La direction ne répond pas favorablement à cette demande, les absences seront précomptées selon le calendrier habituel des éléments variables de paie.

w. Demande de précisions concernant le calcul des journées de grève dans les cycles de travail

La méthode est inchangée : il est retenu 4.94 h/ jour pour un temps complet.

x. Nous demandons lors des jours de grève de mettre des services quasi équivalents à ceux qui l'étaient avant

Les offres grèves font que la majorité des services sont plus longs. Le maximum est fait en mettant déjà des dispo orientées, puis une attention plus particulière est portée sur les R5, afin de leur mettre les services les plus courts, et sur les RE, car ils sont en dispo B5, ce qui ne guide pas par rapport au service d'origine.

y. Retour de la Direction sur l'indemnité vélo

Suite à la parution de la loi LOM du 24/12/2019, l'étude n'est pas initiée à ce jour pour sa mise en pratique.

z. Demande de la prime Macron 2019

Il est trop tôt pour aborder ce sujet. A noter cependant, que les modalités ont évolué, désormais la prime MACRON est conditionnée à l'existence d'un accord d'intéressement ; à ce jour, notre accord d'intéressement est arrivé à échéance le 31/12/2019, signé pour 3 ans 2017-2018-2019. Un nouvel accord d'intéressement doit être signé au plus tard au mois de juin 2020.

aa. Nous demandons la création d'un compte épargne temps pour les maîtrises.

La Direction a déjà exprimé sa position défavorable, cette mesure ne sera pas mise en place en l'état.

bb. Quand débiteront les Négociations Annuelles Obligatoires 2020 ?

Les NAO s'ouvriront en deuxième quinzaine de février.

cc. Demande de mise à jour du trombinoscope

Il ne s'agit pas d'une simple mise à jour des photos, cela nécessite une actualisation dans le respect du RGPD.

dd. Demande d'ouverture d'une nouvelle négociation pour l'accord prévoyance

La précédente négociation n'a pas abouti à une signature et en conséquence une DUE a été formalisée après avis du CSE le 18/12/19 entrant en application le 01/06/2019.

Lors du dernier CSE, il a été émis la demande syndicale d'ouvrir une nouvelle négociation. Les précédents débats en séance ont été soldés par l'avis du CSE (défavorable) concernant la DUE prévoyance. Il n'est pas envisagé à ce jour d'ouvrir une nouvelle négociation.

ee. Est-ce que toutes les personnes qui animent ou assistent le formateur de la session de formation FCO ont l'agrément de la DREAL?

Oui les formalités requises par la DREAL sont réalisées en amont et les données sont transmises trimestriellement à la DREAL.

ff. Pourquoi la prime de fin d'année n'est pas identique à tous les salariés de la même catégorie ?

la prime de fin d'année est versée, par mois entier de présence, à chaque salarié en décembre de l'année concernée.

Le calcul est défini dans des accords d'entreprise et le coefficient dans la formule de calcul diffère en fonction du statut (maîtrise 253, employé/ouvrier 208 et conducteurs 210)

gg. Restauration : demandons à nouveau des retours de la direction concernant NAO 2019.

De nouveaux contacts ont été initiés, un premier essai (food truck) sera proposé début février.

Des membres du CSE font des propositions : machine Picard ,plateaux repas, cantine centrale, plateau repas Paroty.

hh. Concernant le point indice, nous demandons la mise à jour à janvier 2020, comme convenu dans les NAO 2019 (0,4%+0.4%, mise à jour en janvier 2020 selon indice INSEE 2019)

Cela sera fait sur la paie de janvier comme prévu à l'accord NAO.

ii. Pourquoi les médailles de novembre 2019 qui n'avaient pas été payées fin novembre n'ont pas été régularisées correctement début décembre (vers le 10). En effet une avance des deux tiers a été versée seulement.

La régularisation réalisée est conforme aux pratiques habituelles de l'entreprise - acompte partiel de la valeur nette. Un représentant syndical fait part de son désaccord car il s'agit au départ d'une erreur de l'entreprise.

jj. Nous demandons la réintégration du service médiation dans l'entreprise, avec un effectif correspondant aux besoins du réseau.

Les réflexions en cours en matière de médiation ne prévoient pas de réintégrer un service avec des médiateurs salariés au sein de notre entreprise. Dans le cadre de l'objectif d'amélioration des missions de médiation, il sera privilégié des solutions plus directement opérationnelles, c'est-à-dire le partenariat et le conventionnement avec une ou des structures dont c'est déjà le métier.

Un représentant syndical répond qu'au vu des problèmes de sécurité actuels chez Divia et sur un plan plus général, cette idée n'est pas absurde.

Le Président précise qu'actuellement il est fait appel aux PIMMS et un travail est en cours sur un autre partenaire.

kk. L'entreprise compte-elle sous-traiter les services du dimanche ?

L'entreprise n'envisage pas sous-traiter les services du dimanche.

12. Questions relatives au fonctionnement du CSE

a. Point sur ces fêtes de fin d'année.

Le secrétaire du CSE prend la parole :

- Le spectacle de l'Arbre de Noël a été bien apprécié. En revanche, beaucoup trop de personnes inscrites ne sont pas venues ce qui a induit des commandes de repas inutiles donc à perte. Pour éviter trop de gâchis, la nourriture a été redistribuée aux salariés présents. La distribution des jouets quant à elle s'est bien passée.
- Lors de la distribution des colis, il y a eu un incident, un salarié a été blessé ; il a fallu recourir à la Responsabilité Civile du CSE. Le déjeuner s'est déroulé en deux services dans un restaurant mais 3 ou 4 personnes se sont invitées ce qui a posé problème au restaurateur.
- Commandes groupées : quelques erreurs ont été constatées mais dans l'ensemble tout s'est bien passé.

Le secrétaire remercie le Président pour les moyens mis à disposition par la direction. Il souhaite améliorer le chapiteau en déplaçant les issues pour définir un flux de circulation plus pratique et en abaissant la marche.

b. Point sur le budget prévisionnel du CSE.

Le 15 janvier 2020 le sujet a été abordé avec une idée d'économie car le pouvoir d'achat du CSE baisse d'environ 5 000€. Une ébauche amène à un résultat final de - 20 000 €. Pour y remédier, il est proposé de réduire la participation du CSE sur les chèques vacances. Une prochaine réunion est prévue le 10 février pour finaliser. A cette occasion, le secrétaire du CSE remercie le Président pour la subvention du premier trimestre qui a été versée le 13/01/2020 ; ceci permettra déjà de prendre certaines décisions.

c. Point sur l'enquête de police concernant le vol des 800€ constaté en 2018 et la plainte déposée.

La direction n'a pas de retour et relancera les services de police. Le secrétaire du CSE informe que certains élus s'inquiètent de ne pas avoir été interrogés.

d. Demande d'ajouts au RI du CSE concernant :

- les journées de grève : pas de permanence du CSE les jours de grèves,
- l'obligation du Secrétaire de lister et indiquer le motif des détachements supplémentaires en même temps que la présentation des comptes de l'année N-1
- la nécessité de déposer le fichier « journal des dépenses » en libre accès informatif sur le PC principal du bureau du CSE

La directrice des ressources humaines propose de rédiger un avenant au règlement intérieur du CSE ou d'approuver en séance ces trois ajouts ce qui aurait même valeur que l'avenant.

Les membres du CSE demandent d'établir un avenant. Un projet sera donc présenté en séance du CSE du mois de février.

e. La subvention du 4 ème trimestre 2019 a-t-elle été virée à ce jour ?

La demande de règlement a été réalisée.

f. Nous proposons que les cadeaux faits au CSE par les différents fournisseurs soient distribués en lot au cours d'évènements ou en tombola trimestrielle ou semestrielle.

Les membres du CSE s'accordent à dire que c'est une bonne idée. De même, les jouets non distribués fin avril pourraient être amenés à l'hôpital. Ils proposent d'en débattre au Pré-CSE.

g. Nous demandons la distribution des chèques vacances sans abondement du salarié.

Le sujet est de ne plus diminuer de 10€ les chèques vacances des agents de maîtrise. Il faut revoir l'abondement du salarié qui est obligatoire pour 20% jusqu'à 3 000 € de salaire brut. Les membres CSE débattront de cela au Pré-CSE.

h. Arbre de Noel : Comment faire pour éviter un gâchis de nourriture lors de cet événement important du CSE : Réflexion en cours à faire pour éviter la « redite » en 2020.

Un représentant syndical propose de demander un acompte de 5 € par personne, cela ne limiterait pas le gâchis mais le coût ne serait pas supporté que par le CSE

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 16h55.

LE SECRETAIRE
Gilles MILLERAND



LE PRESIDENT
Thomas FONTAINE

